

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi -
Urbanisme opérationnel
A.Morel - ABO
N° 2018-D- 86

**DECISION PAR SUBDELEGATION
D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA
REHABILITATION DE LOGEMENT
PIG "HABITER MIEUX"**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°345 du conseil communautaire du 15 octobre 2015 portant sur la dissociation des aides de GrandAngoulême de celles de l'ANAH dans le cadre des subventionnements pour la requalification du parc ancien,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution au Président, modifiée par la délibération n° 522 du 18 octobre 2017,
- VU, la délibération n°253 du conseil communautaire du 30 mars 2017 portant l'extension du dispositif de lutte contre l'habitat indigne aux 38 communes de GrandAngoulême,
- VU, l'arrêté n°97 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Roland VEAUX, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1er – Est approuvée l'attribution d'une subvention pour le dossier de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général – Habiter Mieux (P.I.G. « Habiter Mieux »).

Article 2 – Cette subvention sera attribuée à la bénéficiaire listée dans l'annexe jointe pour un montant total de 2 000,00 €. Elle sera versée sur présentation de la fiche de calcul de l'ANAH.

Article 3 – La dépense est inscrite au budget principal – article 204 2270.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

ANGOULEME, le 13 mars 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **20 mars 2018**
Publié ou notifié,
Le **20 mars 2018**

Annexe

Nom du propriétaire	Adresse des travaux	Dépense subvention née	Participation GrandAngoulême	
			Taux	Montant
Mme LATOURNERIE Michèle	219 avenue Jules Ferry 16000 ANGOULEME	20 000,00 €	10%	2 000,00 €
TOTAL		20 000,00 €	10%	2 000,00 €